

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 5 novembre 2019**

**Date de la convocation : 29/10/2019**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Adrien RUBAGOTTI, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

**Ont donné pouvoir** : M. Frédéric BELMONTE à M. Gérard BANCHET, M. Pascal CHAUMARTIN à M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Carmen CONESA à Mme Michèle CEDRIN, M. Jean-Yves CURTAUD à Mme Annie DUTRON, M. Patrick CURTAUD à M. Thierry KOVACS, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à M. Bernard LINAGE, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN à M. René PASINI, M. Daniel PARAIRE à Mme Virginie OSTOJIC, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Jacques THOIZET à M. Jean-François MERLE.

**Absent** : M. Thierry QUINTARD.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET : TOURISME – Schéma touristique 2019-2024 : Schéma de signalisation touristique**

**Rapporteur** : Marie-Pierre JAUD SONNERAT

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Le Schéma touristique 2019-2024 a été adopté par une délibération du 25 juin 2019. Résolument ambitieux, il propose une nouvelle approche qui s'appuie sur les fondamentaux pour en proposer une lecture différente et originale à travers une programmation événementielle et des aménagements personnalisés.

La signalisation touristique s'inscrit à la fois dans un cadre réglementaire et doit s'efforcer d'être économe et efficace.

Si la signalisation est un vecteur d'information touristique auprès des visiteurs du territoire, elle doit être une démarche plus globale de communication qui dépasse cette simple fonction. Elle doit permettre de véhiculer une image touristique pour l'agglomération de Vienne Condrieu, en lien avec le positionnement retenu.

Il est proposé de définir un schéma de signalisation touristique du territoire, qui sera conforme aux orientations du schéma touristique. Il s'agira notamment de privilégier la qualité et l'efficacité à la

quantité, notamment en s'adressant aux flux de transit. Les coûts de cette étude sont évalués à 35 000 €.

-----  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n° 19-100 relative à l'adoption du schéma touristique 2019-2024,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** le lancement d'un schéma de signalisation touristique.

**AUTORISE** la sollicitation de cofinancements notamment auprès des Départements de l'Isère et du Rhône et de la Région Auvergne Rhône Alpes.

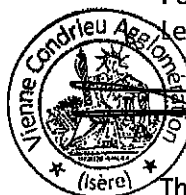
**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

**Conseil Communautaire du 5 novembre 2019**

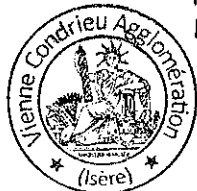
Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le **12 NOV. 2019**  
et a été publiée le **12 NOV. 2019**

Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services

  
Claude BOUR

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat*